voyez Courchène, Dandonneau, Brisset, Dusablé, Bourjoly, Cotenoire, Duteau, Carignan, Bigny, dans la moitié d'en haut de l'île — tous des gens de la côte de Champlain. L'autre moitié de l'île, avec plus de largeur, est inoccupée.

Louis Dandonneau mourut en 1709. Le 22 juillet 1711, sa veuve passa ses droifs sur l'île Dupas et le fief du Chicot à leur fils, Louis-Adrien, né en 1691, à Champlain.

Le 13 novembre 1713, Louis-Adrien et Joseph Dandonneau concèdent à Pierre Gautier de la Verenderie six arpents de large sur toute la profondeur de l'île.

Les enfants de la Vérenderie sont nés à l'île Dupas. Comme cultivateur, il pouvait soutenir sa famille. De plus il avait le trafic de la Gabelle et sa solde d'enseigne. A cette époque la moitié des officiers militaires demeuraient chez eux, car jusqu'à 1740 la paix régna sur la frontière et le pays n'en allait que mieux. La famille Boucher était prospère, les Dandonneau également, puis M. de Vaudreuil était sympathique à La Vérenderie, de sorte que les années 1713-1727 durent s'écouler sans trop de misère.

Louis-Adrien Dandonneau, appelé le plus souvent Du Sablé, se maria, en 1718, avec Marie-Josephte Drouet de Richerville et paraît avoir toujours demeuré à l'île Dupas. En 1727 il était sous-enseigne ; en 1734 enseigne en pied ; de même en 1740, avec la note "bon officier" ; en 1746, lieutenant, il est au fort Saint-Frédéric sur le lac Champlain. Décédé en 1747. Avec la solde militaire et sa seigneurie qui prospérait, il devait vivre à l'aise. En 1739 on lui avait accordé un agrandissement du fief du Chicot. Son fils, aussi Louis-Adrien, né en 1726, marié en 1754 à Marguerite Sabrevois de Bleury, fut tué à la guerre l'année suivante. Il était enseigne.

Le 7 mai 1714, à Marly, on dresse un tableau d'avancement pour les militaires de la colonie. Il y a cette mention : "De Varennes, Canadien, lieutenant depuis 1701, deviendra bon officier." Ce ne peut être que Pierre de la Vérendrye puisque Louis était décédé en Europe, au service du roi, Jacques-René était marié et s'occupait de sa seigneurie de Varennes tout en faisant la traite des pelleteries.

L'avancement de la Vérenderie au grade de lieutenant n'eut lieu que vers 1740, je crois.

En 1715, il obtint un renouvellement de privilège de traite pour la Gabelle.